

AUTO-ECOLE L'ISLOISE 2000

Programme de Formation **Catégorie B du Permis de Conduire**

Préambule :

La catégorie B du Permis de Conduire permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

La catégorie B du Permis de Conduire autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est inférieur ou égal à 750 kg.
- Si le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule tracteur est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

1) Les enjeux de la Formation préparatoire au Permis de Conduire :

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et, pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de Formation :

Etablissement de Formation

Raison Sociale : SELAS AUTO-ECOLE L'ISLOISE 2000

Gérant : Frédéric COUSSEAU

Adresse : 1 Place de l'Hôtel de Ville
32600 L'Isle-Jourdain

Téléphone : 05 62 07 01 60

Responsable des relations avec les élèves :
Frédéric COUSSEAU

Adresse électronique :
lisloise2000@gmail.com

3) Les prérequis :

Avoir minimum 17 ans et avoir obtenu l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) de niveau 2 ou, à défaut, l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

4) Public visé :

Tous publics.

5) Durée de la Formation :

20 heures (minimum légal obligatoire).

6) Programme de Formation :

- Une évaluation de départ est réalisée afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- Une formation théorique : préparation à l'Epreuve Théorique Générale (ETG) par des cours de code et sur les thèmes :
 - Dispositions légales en matière de circulation routière.
 - Le conducteur.
 - La route.
 - Les autres usagers de la route.
 - Réglementation générale et divers.
 - Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
 - Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite.
 - Equipements de sécurité des véhicules.
 - Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Une formation pratique de 20 heures (minimum légal obligatoire) comprenant mise en situation et théorie de la conduite.

Programme détaillé de la Formation

Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Démarrer et s'arrêter. - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger la voiture en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Regarder autour de soi et avertir. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Adapter l'allure aux situations. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Tourner à droite et à gauche en agglomération. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser et être dépassé. - Passer des virages et conduire en déclivité. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules. - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'écoconduite.

7) Les épreuves d'examen :

L'épreuve théorique générale :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'établissement d'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions posées.

L'établissement d'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière se charge d'informer les élèves de leur réussite ou non à l'examen.

L'examen pratique :

A compter du 1^{er} août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen.
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et, si il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale.
- La présentation de l'épreuve par l'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.
- L'installation au poste de conduite.
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat.
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes.
- La réalisation d'un test de la vue.
- La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage avec arrêt de précision et une manœuvre comprenant une phase de marche arrière).
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, ainsi qu'une question portant sur des notions de premiers secours.
- La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation.
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité accompagne les élèves pour l'épreuve pratique.